

Avis votés de l'UNSA Education CHSCTA du 16 Avril 2020

Avis n°1 :

Les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont recommandés par le gouvernement, le comité scientifique et Santé Publique France.

En cas de réouverture des établissements, le 11 mai 2020, ces gestes barrières devront être appliqués par tous les personnels et les élèves, de la façon la plus stricte, afin d'éviter un rebond de l'épidémie.

Cependant il est à craindre qu'il y ait « des failles, des insuffisances, des ratés, des lenteurs, des procédures inutiles et des faiblesses aussi de notre logistique ». De nombreux personnels de l'académie ont peur de déclarer la maladie COVID 19.

Le CHSCTA exige que soit affirmé, aujourd'hui, par Monsieur le Recteur que tout personnel qui constatera que les mesures « barrières » ne sont pas correctement appliquées dans son établissement puisse invoquer son droit de retrait, sans en être inquiété par la suite. **UNANIMITE POUR : FSU-UNSA-FO**

Avis n°2 :

Monsieur le Ministre BLANQUER a déclaré, mardi 14 avril 2020, sur LCI : « J'entends les enseignants impatients de revenir. Si certains ont des problèmes de santé, je serai le premier à considérer qu'ils ne doivent pas revenir »

Le CHSCTA demande que soit affirmé, aujourd'hui, par Monsieur le Recteur que tout personnel disposant d'un certificat médical de contre-indication à une activité en milieu scolaire, pendant l'épidémie COVID-19, du fait d'une fragilité, soit placé automatiquement en congé maladie, sans jour de carence, ou en ASA à durée indéterminée, s'il en fait la demande. Le Covid 19 doit être, potentiellement, reconnu comme maladie professionnelle. **UNANIMITE POUR : FSU-UNSA-FO**

Avis n°3 :

Le CHSCTA demande que, lorsque la distanciation sociale n'est pas réalisable, et notamment dans le cadre des accompagnements humains pour les élèves en situation d'handicap, les personnels concernés par ces missions ne soient pas tenus de reprendre leur poste de travail et puissent bénéficier automatiquement d'ASA.

La relance de l'inclusion scolaire des élèves en situation d'handicap est primordiale, mais elle ne pourra se faire aux dépens de la santé des personnels. Compte-tenu de l'épidémie de COVID-19, des aménagements particuliers doivent être mise en œuvre pour la rendre possible et dans des conditions optimales. **POUR : FSU-UNSA ABSTENTION : FO**